

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR AU DOSSIER D'INSCRIPTION KL3 / KM1 / KM2 – 2024/2025 :

- Une attestation d'acquiescement de la **CVEC** : **obligatoire pour valider votre inscription**
- Règlement des frais de formation :
  - Un chèque ou un virement de la totalité du montant de la formation (Pour l'année 2024 – 2025 : Deuxième année : 5 900 €, Troisième année : 5 900 €, Quatrième année : 5 900 €), **encaissement début septembre de l'année en cours**
  - Option paiement en 10 prélèvements (590 €) de septembre à juin de l'année en cours. Les prélèvements s'effectueront sur le même compte bancaire : IBAN PAYEUR fourni lors de votre première inscription.  
**Dans le cas où il y a un changement de compte bancaire merci d'adresser le nouvel IBAN par mail à : Mme Ravachol, Comptable :**  
[m-ravachol@kinemontpellier.org](mailto:m-ravachol@kinemontpellier.org)
- IBAN original **au nom de l'étudiant** (pour les règlements des indemnités de stage) ; à **remettre si différent de l'IBAN fourni lors de votre première inscription.**
- Une copie de votre pièce d'identité en cours de validité ;
- Un chèque de caution de 150 € pour la bibliothèque, libellé à l'ordre de l'IFMK ;
- Un chèque de caution de 100 € pour les tenues vestimentaires libellé à l'ordre de l'IFMK
- Une attestation d'affiliation (**2024-2025**) sécurité sociale (à télécharger sur votre compte AMELI)
- A remettre si changement :
  - Une copie du permis de conduire Recto/verso
  - Une copie de la carte grise du véhicule utilisé par l'étudiant
  - Attestation de prêt du véhicule (à demander si besoin au secrétariat) dûment complétée et signée **si la carte grise n'est pas au nom de l'étudiant et si changement de véhicule**
- Une attestation de responsabilité civile fournie par votre assureur (**2024-2025**)

